



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MAXISTAB MD-1 STABILIZER

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MAXISTAB MD-1 STABILIZER

Numéro du produit 10823

Synonymes; marques commerciales XZ96606,

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Stabilizer Concentrate

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar
17, Av Louison Bobet
94132 FONTENAY-SOUS-BOIS
France
+33 (0)1 49 74 80 80
(FAX) +33 (0)1 49 74 81 11
sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No. 10823

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N°1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 2 - H225

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Muta. 2 - H341 Carc. 2 - H351 STOT SE 3 - H336

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F; R11. Xn; R20/21/22. Xi; R36/38. Carc. Cat. 3 R40. Muta. Cat. 3 R68. R52/53, R67

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



MAXISTAB MD-1 STABILIZER

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Contient

1,2-ÉPOXYBUTANE, 2-METHYL-2-BUTENE

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

1,2-ÉPOXYBUTANE		60-100%
Numéro CAS: 106-88-7		Numéro CE: 203-438-2
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Carc. 2 - H351 STOT SE 3 - H335 Aquatic Chronic 3 - H412		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F; R11. Xn; R20/21/22. Xi; R36/37/38. Carc. Cat. 3 R40. R52/53
ACÉTATE DE MÉTHYLE		10-30%
Numéro CAS: 79-20-9		Numéro CE: 201-185-2
		Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119459211-47
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F; R11. Xi; R36. R66, R67

MAXISTAB MD-1 STABILIZER

2-METHYL-2-BUTENE		1-5%
Numéro CAS: 513-35-9		Numéro CE: 208-156-3
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Muta. 2 - H341 Carc. 2 - H351 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F; R11. Xn; R22

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Nocif par inhalation. Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Contact cutané	Nocif par contact avec la peau. Irritation cutanée.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

MAXISTAB MD-1 STABILIZER

Dangers particuliers	Le produit est très inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
5.3. Conseils aux pompiers	
Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Contenir et collecter les eaux d'extinction.
Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Éviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
------------------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
--------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Éviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Prévoir une ventilation suffisante.
-----------------------------------	---

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
--------------------------------	--

Classe de stockage	Stockage de liquides inflammables.
---------------------------	------------------------------------

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
---	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACÉTATE DE MÉTHYLE

MAXISTAB MD-1 STABILIZER

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 610 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 250 ppm 760 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

ACÉTATE DE MÉTHYLE (CAS: 79-20-9)

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. EN 166

Protection des mains

Porter des gants de protection. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Alcool polyvinylique (PVA). Breakthrough time for gloves >480 min. l'épaisseur du gant 0.35mm EN 374

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Acre.
pH	Absence de données.
Point de fusion	-70°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	55 - 65°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	-21°C (Coupelle fermée).

MAXISTAB MD-1 STABILIZER

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 18 % Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1.8 %

Pression de vapeur Absence de données.

Densité relative 0.83

Solubilité(s) 10 % @ 25°C

Température d'auto-inflammabilité 425°C

Viscosité Absence de données.

Propriétés comburantes Absence de données.

9.2. Autres informations

Autres informations Aucune information requise.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Le produit est très inflammable.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Eviter le contact avec l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants. Eau, humidité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 974,03

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 264,37

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 5 172,41

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 12,64

MAXISTAB MD-1 STABILIZER

ETA inhalation 1,72
(poussières/brouillards mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritante.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritante.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Absence de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Absence de données.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Absence de données.

Inhalation Nocif par inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

1,2-ÉPOXYBUTANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 900,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 900,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 4 500,0

MAXISTAB MD-1 STABILIZER

ETA inhalation (vapeurs
mg/l) 11,0

ETA inhalation
(poussières/brouillards
mg/l) 1,5

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 2B Possible cancérogène pour l'homme.

ACÉTATE DE MÉTHYLE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀
mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée
(DL₅₀ mg/kg) 2 000,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ cutanée) OECD 402

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation
(CL₅₀ vapeurs mg/l) 49,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs
mg/l) 49,0

Inhalation Irritant pour les voies respiratoires. Les vapeurs ont un effet narcotique. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Effet narcotique. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige.

Contact cutané Légèrement irritant.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Le gaz ou les vapeurs sont nocifs en exposition prolongée ou à fortes concentrations. Ce produit est corrosif. Ce produit peut provoquer une irritation cutanée et oculaire. Un contact prolongé peut provoquer des brûlures. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation des yeux et des muqueuses. Toxique par contact cutané. Effet narcotique. Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Dépression du système nerveux central. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.

Voie d'exposition Inhalatoire Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

MAXISTAB MD-1 STABILIZER

Organes cibles	Système nerveux central Yeux Système cardiaque et appareil cardio-vasculaire Système respiratoire, poumons Peau
Symptômes	Irritation sévère, brûlure et larmolement. Pupilles dilatées. Rhinite (inflammation de la muqueuse nasale). Irritation des voies respiratoires supérieures. Détresse respiratoire générale, toux sèche improductive. Peut provoquer une suffocation. Irritation cutanée sévère. Nausées, vomissements. Perte de conscience, décès éventuel. Dépression du système nerveux central. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Changements comportementaux. Hypotension (faible pression artérielle). Vertiges.

2-METHYL-2-BUTENE

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

Informations écologiques sur les composants

1,2-ÉPOXYBUTANE

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 100 mg/l, *Leuciscus idus* (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 70 mg/l, *Daphnia magna*

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 30 minutes: 900 mg/l, Boues activées
OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Informations écologiques sur les composants

1,2-ÉPOXYBUTANE

Coefficient de partage log Pow: .68

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

MAXISTAB MD-1 STABILIZER

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
----------------	---

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1993
N° ONU (IMDG)	1993
N° ONU (ICAO)	1993
N° ONU (ADN)	1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT 1,2-ÉPOXYBUTANE, ACÉTATE DE MÉTHYLE)
Nom d'expédition (IMDG)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT 1,2-ÉPOXYBUTANE, ACÉTATE DE MÉTHYLE)
Nom d'expédition (ICAO)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS 1,2-EPOXYBUTANE, METHYL ACETATE)
Nom d'expédition (ADN)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT 1,2-ÉPOXYBUTANE, ACÉTATE DE MÉTHYLE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Étiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II

MAXISTAB MD-1 STABILIZER

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-E

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes
d'intervention d'urgence •3YE

Numéro d'identification du
danger (ADR/RID) 33

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

MAXISTAB MD-1 STABILIZER

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité chronique

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision	16/09/2016
Révision	03
Remplace la date	18/06/2015
Numéro de FDS	10823
Numéro de version	2.000
Statut de la FDS	Approuvé.
Signature	K Winter

MAXISTAB MD-1 STABILIZER

Phrases de risque dans leur intégralité

R11 Facilement inflammable.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R40 Effet cancérogène suspecté: preuves insuffisantes.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R68 Possibilité d'effets irréversibles.

Mentions de danger dans leur intégralité

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.